

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTÉES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 26 MARS 2024**

**DELIBERATION n° 0104-2024**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET EAU POTABLE**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 05 avril 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

**Membres du comité du SICASIL :**

- En exercice : 50  
- Présents ou représentés : 40

**Secrétaire de séance :**

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

**Pour la compétence eau potable :**

- En exercice : 25  
- Présents ou représentés : 18

**Etaient Présents :**

**Pour la CACPL**

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Noémie DEWAVRIN, Marie TARDIEU, Christine LEQUILLIEC ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori BONETTO, Jérôme COMBET, Gilles GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC, Jean-Luc RICHARD ;

**Pour la CAPG**

Mme Florence SIMON ;  
M. Marc COMBE ;

**Etaient représentés :**

**Pour la CACPL**

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;

**Pour la CAPG**

Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-01042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 22

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Naomie DEWAWRIN ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori  
BONETTO, Jérôme COMBET ;

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

MM. Gilles GAUCI, Eric CHAUMIER,

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC ;

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

Mme Michèle PAGANIN ;

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL ;

Pour la Commune de la Roquette

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN, Séverine MAGGIO-DELAGE ;  
MM. Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise  
BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;  
Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;  
M. Laurent THIRY par M Thierry COMODINI

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-01042024-DE

Reçu le 16/04/2024

Monsieur le Président expose :

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriale,

Considérant que le compte administratif :

- rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- doit être soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

**Le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents ou représentés:**

- **APPROUVE** l'exécution du budget de l'exercice 2023 présentée dans un document complet élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M49, et synthétisée ci-dessous ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

**BUDGET PRINCIPAL**

Situation financière générale

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice 2023	23 879 020,57	22 708 119,77	4 912 600,92	9 835 606,62
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	-1 170 900,80			4 923 005,70
Résultats antérieurs reportés N-1	4 081 132,97			1 833 075,81
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	27 960 153,54	22 708 119,77	4 912 600,92	11 668 682,43
<b>Résultat de clôture</b>	-5 252 033,77			6 756 081,51
Restes à réaliser à reporter en 2024	1 484 245,24	1 570 619,63		
<b>TOTAL CUMULE</b>	29 444 398,78	24 278 739,40	4 912 600,92	11 668 682,43
<b>Résultat de clôture cumulé</b>	-5 165 659,38			6 756 081,51

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme



Le Président

Jean-Michel SAUVAGE

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-01042024-DE  
Reçu le 16/04/2024



**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- S I C A S I L -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 26 MARS 2024**

**DELIBERATION n° 0204-2024**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ENERGIES  
RENOUVELABLES**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 05 avril 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

**Membres du comité du SICASIL :**

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 40

**Secrétaire de séance :**

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

**Pour la compétence eau potable :**

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

**Etaient Présents :**

**Pour la CACPL**

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Noémie DEWAVRIN, Marie TARDIEU, Christine LEQUILLIEC ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori BONETTO, Jérôme COMBET, Gilles GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC, Jean-Luc RICHARD ;

**Pour la CAPG**

Mme Florence SIMON ;  
M. Marc COMBE ;

**Etaient représentés :**

**Pour la CACPL**

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;

**Pour la CAPG**

Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-02042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25  
- Présents ou représentés : 22

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Naomie DEWAWRIN ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori  
BONETTO, Jérôme COMBET ;

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

MM. Gilles GAUCI, Eric CHAUMIER,

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC ;

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

Mme Michèle PAGANIN ;

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL ;

Pour la Commune de la Roquette

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN, Séverine MAGGIO-DELAGE ;  
MM. Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise  
BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;  
Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;  
M. Laurent THIRY par M Thierry COMODINI

Monsieur le Président expose :

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriale ;

Considérant que le compte administratif :

- rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- doit être soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

**Le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **APPROUVE** l'exécution du budget de l'exercice 2023 présentée dans un document complet élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M41, et synthétisée ci-dessous ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

## BUDGET ENERGIE

Situation financière générale

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice 2023	208 304,33	358 932,59	386 328,02	570 387,10
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>150 628,26</b>			184 059,08
<b>Résultats antérieurs reportés N-1</b>		176 802,43		60 701,12
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	208 304,33	535 735,02	386 328,02	631 088,22
<b>Résultat de clôture</b>		<b>327 430,69</b>		<b>244 760,20</b>
Restes à réaliser à reporter en 2024	13 540,00			
<b>TOTAL CUMULE</b>	221 844,33	535 735,02	386 328,02	631 088,22
<b>Résultat de clôture cumulé</b>		<b>313 890,69</b>		<b>244 760,20</b>

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Jean-Michel SAUVAGE

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-02042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTÉES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- S I C A S I L -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 26 MARS 2024**

**DELIBERATION n° 0304-2024**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET INCENDIE**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 05 avril 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

**Membres du comité du SICASIL :**

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 40

**Secrétaire de séance :**

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

**Pour la compétence eau potable :**

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

**Etaient Présents :**

**Pour la CACPL**

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Noémie DEWAVRIN, Marie TARDIEU, Christine LEQUILLIEC ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori BONETTO, Jérôme COMBET, Gilles GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC, Jean-Luc RICHARD ;

**Pour la CAPG**

Mme Florence SIMON ;  
M. Marc COMBE ;

**Etaient représentés :**

**Pour la CACPL**

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;

**Pour la CAPG**

Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-03042024-BF  
Reçu le 16/04/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 22

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Naomie DEWAWRIN ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori  
BONETTO, Jérôme COMBET ;

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

MM. Gilles GAUCI, Eric CHAUMIER,

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC ;

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

Mme Michèle PAGANIN ;

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL ;

Pour la Commune de la Roquette

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN, Séverine MAGGIO-DELAGE ;  
MM. Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise  
BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;  
Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;  
M. Laurent THIRY par M Thierry COMODINI

Monsieur le Président expose :

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriale ;

Considérant que le compte administratif :

- rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- doit être soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le comité syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'exécution du budget de l'exercice 2023 présentée dans un document complet élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M14, et synthétisée ci-dessous ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

## BUDGET INCENDIE

Situation financière générale

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice 2023	405 931,67	412 834,48	103 021,30	27 403,27
Résultat de l'exercice 2023	6 902,81			-75 618,03
Résultats antérieurs 2023	121 742,40			426 591,30
<b>TOTAL</b> (réalisations + reports)	527 674,07	412 834,48	103 021,30	453 994,57
Résultat de clôture	-114 839,59			350 973,27
Restes à réaliser à reporter en 2024	96 917,61	20 808,57		
<b>TOTAL CUMULE</b>	624 591,68	433 643,05	103 021,30	453 994,57
Résultat de clôture cumulés	-190 948,63			350 973,27

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE



**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-03042024-BF  
Reçu le 16/04/2024



**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 26 MARS 2024**

**DELIBERATION n° 0404-2024**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET EAU POTABLE**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 05 avril 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50  
- Présents ou représentés : 40

Secrétaire de séance :

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25  
- Présents ou représentés : 18

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Noémie DEWAVRIN, Marie TARDIEU, Christine LEQUILLIEC ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori BONETTO, Jérôme COMBET, Gilles GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC, Jean-Luc RICHARD ;

Pour la CAPG

Mme Florence SIMON ;  
M. Marc COMBE ;

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;

Pour la CAPG

Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-04042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

Pour la compétence incendie :

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Naomie DEWAWRIN ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori  
BONETTO, Jérôme COMBET ;

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

MM. Gilles GAUCI, Eric CHAUMIER,

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC ;

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

Mme Michèle PAGANIN ;

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL ;

Pour la Commune de la Roquette

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN, Séverine MAGGIO-DELAGE ;  
MM. Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise  
BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;  
Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;  
M. Laurent THIRY par M Thierry COMODINI

Monsieur le Président expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

VU le Budget primitif du Budget principal du SICASIL de l'exercice 2023 approuvé le 23 mars 2023 par le Conseil Syndical et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats ;

VU le Compte administratif de l'exercice 2023 du Budget principal du SICASIL approuvé lors de la séance de ce jour ;

VU le Compte de gestion dressé par Madame et Monsieur les Chefs des Services de Gestion comptable, tel que présenté en annexe ;

CONSIDERANT que Madame et Monsieur les Chefs des Services de Gestion comptable ont repris, dans leurs écritures, le montant de chacun des soldes de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites dans ses écritures ;

CONSIDERANT l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

CONSIDERANT la comptabilité des valeurs inactives ;

CONSIDERANT que le Compte de gestion du Budget principal pour l'exercice 2023 est conforme au Compte administratif du Budget principal pour l'exercice 2023 ;

#### Le Conseil Syndical :

- **SE PRONONCE** sur le Compte de gestion du Budget eau potable, exercice 2023, établi par Madame et Monsieur le Cheffé des Services de Gestion comptable, lequel est certifié conforme par M. le Président, l'Ordonnateur ;
- **DECLARE** que le Compte de gestion du Budget eau potable, exercice 2023, n'appelle ni observation ni réserve.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Jean-Michel SAUVAGE



**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-04042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTÉES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 26 MARS 2024**

**DELIBERATION n° 0504-2024**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ENERGIES  
RENOUVELABLES**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 05 avril 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

– En exercice : 50  
– Présents ou représentés : 40

Secrétaire de séance :

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

Pour la compétence eau potable :

– En exercice : 25  
– Présents ou représentés : 18

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Noémie DEWAVRIN, Marie TARDIEU, Christine LEQUILLIEC ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori BONETTO, Jérôme COMBET, Gilles GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC, Jean-Luc RICHARD ;

Pour la CAPG

Mme Florence SIMON ;  
M. Marc COMBE ;

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;

Pour la CAPG

Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-05042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 22

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Naomie DEWAWRIN ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori  
BONETTO, Jérôme COMBET ;

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

MM. Gilles GAUCI, Eric CHAUMIER,

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC ;

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

Mme Michèle PAGANIN ;

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL ;

Pour la Commune de la Roquette

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN, Séverine MAGGIO-DELAGE ;  
MM. Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise  
BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;  
Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;  
M. Laurent THIRY par M Thierry COMODINI

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-05042024-DE

Reçu le 16/04/2024

Monsieur le Président expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

VU le Budget primitif du Budget annexe ENR du SICASIL de l'exercice 2023 approuvé le 23 mars 2023 par le Conseil Syndical et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats ;

VU le Compte administratif de l'exercice 2023 du Budget annexe ENR du SICASIL approuvé lors de la séance de ce jour ;

VU le Compte de gestion dressé par Mme et M. les Chefs des Services de Gestion Comptable, tel que présenté en annexe ;

CONSIDERANT que Madame et Monsieur les Chefs des Services de Gestion Comptable ont repris, dans leurs écritures, le montant de chacun des soldes de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites dans ses écritures ;

CONSIDERANT l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

CONSIDERANT la comptabilité des valeurs inactives ;

CONSIDERANT que le Compte de gestion du Budget annexe ENR pour l'exercice 2023 est conforme au Compte administratif du Budget annexe ENR pour l'exercice 2023 ;

**Le Conseil Syndical:**

- **SE PRONONCE** sur le Compte de gestion du Budget annexe ENR, exercice 2023, établi par Madame et Monsieur les Chefs des Services de Gestion comptable, lequel est certifié conforme par M. le Président, l'Ordonnateur ;
- **DECLARE** que le Compte de gestion du Budget annexe ENR, exercice 2023, n'appelle ni observation ni réserve.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
  
Jean-Michel SAUVAGE



**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-05042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 26 MARS 2024**

**DELIBERATION n° 0604-2024**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET INCENDIE**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 05 avril 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

– En exercice : 50  
– Présents ou représentés : 40

Secrétaire de séance :

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

Pour la compétence eau potable :

– En exercice : 25  
– Présents ou représentés : 18

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Noémie DEWAVRIN, Marie TARDIEU, Christine LEQUILLIEC ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori BONETTO, Jérôme COMBET, Gilles GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC, Jean-Luc RICHARD ;

Pour la CAPG

Mme Florence SIMON ;  
M. Marc COMBE ;

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;

Pour la CAPG

Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-06042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 22

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Naomie DEWAWRIN ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori  
BONETTO, Jérôme COMBET ;

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

MM. Gilles GAUCI, Eric CHAUMIER,

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC ;

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

Mme Michèle PAGANIN ;

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL ;

Pour la Commune de la Roquette

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN, Séverine MAGGIO-DELAGE ;  
MM. Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise  
BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;  
Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;  
M. Laurent THIRY par M Thierry COMODINI

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-06042024-DE

Reçu le 16/04/2024

Monsieur le Président expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

VU le Budget primitif du Budget annexe Incendie du SICASIL de l'exercice 2023 approuvé le 23 mars 2023 par le Conseil Syndical et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats ;

VU le Compte administratif de l'exercice 2023 du Budget annexe Incendie du SICASIL approuvé lors de la séance de ce jour ;

VU le Compte de gestion dressé par Mme et M. les Chefs des Services de Gestion Comptable, tel que présenté en annexe ;

CONSIDERANT que Mme et M. les Chefs des Services de Gestion Comptable ont repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites dans ses écritures ;

CONSIDERANT l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

CONSIDERANT la comptabilité des valeurs inactives ;

CONSIDERANT que le Compte de gestion du Budget annexe Incendie pour l'exercice 2023 est conforme au Compte administratif du Budget annexe Incendie pour l'exercice 2023 ;

**Le Conseil Syndical :**

- **SE PRONONCE** sur le Compte de gestion du Budget annexe Incendie, exercice 2023, établi par Madame et Monsieur les Chefs des Services de Gestion Comptable, lequel est certifié conforme par M. le Président, l'Ordonnateur ;
- **DECLARE** que le Compte de gestion du Budget annexe Incendie, exercice 2023, n'appelle ni observation ni réserve.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Jean-Michel SAUVAGE

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-06042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- S I C A S I L -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 26 MARS 2024**

**DELIBERATION n° 0704-2024**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 BUDGET EAU POTABLE**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 05 avril 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50  
- Présents ou représentés : 40

Secrétaire de séance :

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25  
- Présents ou représentés : 18

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Noémie DEWAVRIN, Marie TARDIEU, Christine LEQUILLIEC ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori BONETTO, Jérôme COMBET, Gilles GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC, Jean-Luc RICHARD ;

Pour la CAPG

Mme Florence SIMON ;  
M. Marc COMBE ;

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;

Pour la CAPG

Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-07042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 22

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Naomie DEWAWRIN ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori  
BONETTO, Jérôme COMBET ;

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

MM. Gilles GAUCI, Eric CHAUMIER,

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC ;

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

Mme Michèle PAGANIN ;

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL ;

Pour la Commune de la Roquette

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN, Séverine MAGGIO-DELAGE ;  
MM. Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise  
BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;  
Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;  
M. Laurent THIRY par M Thierry COMODINI

Monsieur le Président expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions M49 qui régissent le Budget eau potable (modifiées par la loi du 28 décembre 1999, l'arrêté du 24 juillet 2000, l'ordonnance du 26 août 2005 et les décrets n° 2005-1661 et 2005-1662 du 27 décembre 2005) ;

VU le Compte Administratif du Budget eau potable 2023 ;

VU le Compte de Gestion du Budget eau potable 2023 ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'affectation du résultat 2023 dans le Budget principal 2024, il convient de reprendre les écritures de l'exercice 2023 en fonctionnement et en investissement ;

CONSIDERANT que les reports des années précédentes représentent (hors 1068) en fonctionnement + 1 833 075,81 € et en investissement – 4 081 132,97 € ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2023, en intégrant l'ensemble des reports, présente en section de fonctionnement un résultat à affecter de 6 756 081,51 € ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2023 présente en section d'investissement un besoin de financement 5 165 659,38 € comprenant le solde de Restes à Réaliser (R.A.R.) de + 88 374,39 €, un déficit d'investissement de – 5 252 033,77 € et qu'il convient de couvrir ce besoin de financement en affectant 5 165 659,38 € en recettes d'investissement au chapitre 1068 du Budget principal eau potable 2024 ;

CONSIDERANT que l'excédent à affecter en recettes de fonctionnement (R002) du Budget principal 2024 est de 1 590 422,13 € (6 756 081,51 € - 5 165 659,38 €) ;

CONSIDERANT le tableau récapitulatif annexé ;

**Le Conseil Syndical :**

- **ADOPTÉ** l'affectation du résultat de fonctionnement 6 756 081,51 € du Compte Administratif 2023 au Budget principal 2024 comme suit :

En section de fonctionnement :

- Recettes (R002) : 1 590 422,13 €.

En section d'investissement :

- Recettes (1068) : 5 165 659,38 € permettant de couvrir le besoin de financement.
- Dépenses (D 001) : 5 252 033,77 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
  
Jean-Michel SAUVAGE

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-07042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**  
**Budget Principal**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	Recettes de fonctionnement	9 835 606,62 €
	Dépenses de fonctionnement	4 912 600,92 €
A	RESULTAT DE L'EXERCICE	4 923 005,70 €
B	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du CA N-1, (+ excédent, - déficit)	1 833 075,81 €
C	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) si C est négatif, report du déficit ligne 002)	6 756 081,51 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	Recettes d'investissement	22 708 119,77 €
	Dépenses d'investissement	23 879 020,57 €
D	SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE (+ excédent, - déficit)	-1 170 900,80 €
E	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE D001 déficit R001 excédent	4 081 132,97 €
F	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE =D+E	-5 252 033,77 €
G	SOLDE des Restes A Réaliser	86 374,39 €
H	BESOIN DE FINANCEMENT =F+G	-5 165 659,38 €

<b>AFFECTATION AU BUDGET 2024</b> <b>6 756 081,51 €</b>		
	EN INVESTISSEMENT CHAPITRE 1068 au moins la couverture du besoin en financement (H) si H	5 165 659,38 €
	REPORT EN RECETTE D'INVESTISSEMENT R 001 si F est positif	
	REPORT EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT R 002 =C-H	1 590 422,13 €
	REPORT DU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT D002 si C est négatif	
	REPORT DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT D 001 si F est négatif	-5 252 033,77 €
	REPORT DES RESTES A REALISER =G	86 374,39 €

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-07042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- S I C A S I L -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 12 AVRIL 2024**

**DELIBERATION n° 0804-2024**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 05 avril 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50  
- Présents ou représentés : 40

Secrétaire de séance :

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25  
- Présents ou représentés : 18

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Noémie DEWAVRIN, Marie TARDIEU, Christine LEQUILLIEC ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori BONETTO, Jérôme COMBET, Gilles GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC, Jean-Luc RICHARD ;

Pour la CAPG

Mme Florence SIMON ;  
M. Marc COMBE ;

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;

Pour la CAPG

Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-08042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 22

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Naomie DEWAWRIN ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori  
BONETTO, Jérôme COMBET ;

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

MM. Gilles GAUCI, Eric CHAUMIER,

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC ;

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

Mme Michèle PAGANIN ;

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL ;

Pour la Commune de la Roquette

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN, Séverine MAGGIO-DELAGE ;  
MM. Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise  
BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;  
Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;  
M. Laurent THIRY par M Thierry COMODINI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions M41 qui régissent le Budget annexe Energie (modifiées par la loi du 28 décembre 1999, l'arrêté du 24 juillet 2000, l'ordonnance du 26 août 2005 et les décrets n° 2005-1661 et 2005-1662 du 27 décembre 2005) ;

VU le Compte Administratif du Budget annexe Energie 2023 ;

VU le Compte de Gestion du Budget annexe Energie 2023 ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'affectation du résultat 2023 dans le Budget 2024, il convient de reprendre les écritures de l'exercice 2023 en fonctionnement et en investissement ;

CONSIDERANT que les reports des années précédentes représentent (hors 1068) en investissement + **176 802,43 €** et en fonctionnement + **60 701,12 €** ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2023, en intégrant l'ensemble des reports, présente en section de fonctionnement un résultat à affecter de **244 760,20 €** ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2023 présente en section d'investissement un excédent d'investissement de **327 430,69 €** ;

CONSIDERANT que l'excédent à affecter en recettes de fonctionnement (R002) du Budget annexe Energie 2023 est de **244 760,20 €** ;

CONSIDERANT le tableau récapitulatif annexé ;

#### Le Conseil Syndical,

- **ADOpte** l'affectation du résultat de fonctionnement **244 760,20 €** du Compte Administratif 2023 au Budget annexe Energie 2024 comme suit :

#### En section de fonctionnement :

- Recettes (R002) : 244 760,20 €

#### En section d'investissement :

- Recettes (R001) : 327 430,69 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Jean-Michel SAUVAGE

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-08042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Recettes de fonctionnement	570 387,10 €
	Dépenses de fonctionnement	386 328,02 €
A	RESULTAT DE L'EXERCICE	184 059,08 €
B	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du CA N-1, (+ excédent, - déficit)	60 701,12 €
C	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) si C est négatif, report du déficit ligne 002)	244 760,20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Recettes d'investissement	358 932,59 €
	Dépenses d'investissement	208 304,33 €
D	SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE (+ excédent, - déficit)	150 628,26 €
E	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE D001 déficit R001 excédent	176 802,43 €
F	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE =D+E	327 430,69 €
G	SOLDE des Restes A Réaliser (précédé de -)	-13 540,00 €
H	EXCEDENT DE FINANCEMENT =F+G	313 890,69 €

AFFECTATION AU BUDGET 2024 244 760,20 €		
	EN INVESTISSEMENT CHAPITRE 1068 au moins la couverture du besoin en financement (H) si H est négatif	0,00 €
	REPORT EN RECETTE D'INVESTISSEMENT R 001 si F est positif	327 430,69 €
	REPORT EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT R 002 =C-H	244 760,20 €
	REPORT DU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT D002 si C est négatif	
	REPORT DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT D 001 si F est négatif	0,00 €
	REPORT DES RESTES A REALISER =G	-13 540,00 €

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-08042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- S I C A S I L -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 12 AVRIL 2024**

**DELIBERATION n° 0904-2024**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 BUDGET INCENDIE**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 05 avril 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

**Membres du comité du SICASIL :**

- En exercice : 50  
- Présents ou représentés : 40

**Secrétaire de séance :**

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

**Pour la compétence eau potable :**

- En exercice : 25  
- Présents ou représentés : 18

**Etaient Présents :**

**Pour la CACPL**

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Noémie DEWAVRIN, Marie TARDIEU, Christine LEQUILLIEC ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori BONETTO, Jérôme COMBET, Gilles GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC, Jean-Luc RICHARD ;

**Pour la CAPG**

Mme Florence SIMON ;  
M. Marc COMBE ;

**Etaient représentés :**

**Pour la CACPL**

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;

**Pour la CAPG**

Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-09042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 22

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Naomie DEWAWRIN ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori  
BONETTO, Jérôme COMBET ;

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

MM. Gilles GAUCI, Eric CHAUMIER,

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC ;

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

Mme Michèle PAGANIN ;

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL ;

Pour la Commune de la Roquette

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN, Séverine MAGGIO-DELAGE ;  
MM. Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise  
BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;  
Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;  
M. Laurent THIRY par M Thierry COMODINI

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-09042024-DE

Reçu le 16/04/2024

Monsieur le Président expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions M14 qui régissent le Budget annexe Incendie (modifiées par la loi du 28 décembre 1999, l'arrêté du 24 juillet 2000, l'ordonnance du 26 août 2005 et les décrets n° 2005-1661 et 2005-1662 du 27 décembre 2005) ;

VU le Compte Administratif du Budget annexe incendie 2023 ;

VU le Compte de Gestion du Budget annexe incendie 2023 ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'affectation du résultat 2023 dans le Budget 2024, il convient de reprendre les écritures de l'exercice 2023 en fonctionnement et en investissement ;

CONSIDERANT que les reports des années précédentes représentent (hors 1068) en fonctionnement + **426 591,30 €** et en investissement – **121 742,40 €** ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2023, en intégrant l'ensemble des reports, présente en section de fonctionnement un résultat à affecter de **350 973,27 €** ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2023 présente en section d'investissement un besoin de financement de **190 948,63 €** comprenant le solde de Restes à Réaliser (R.A.R.) de – **76 109,04 €**, un déficit d'investissement de – **114 839,59 €** et qu'il convient de couvrir ce besoin de financement en affectant **190 948,63 €** en recettes d'investissement au chapitre 1068 du Budget annexe incendie 2024 ;

CONSIDERANT que l'excédent à affecter en recettes de fonctionnement (R002) du Budget annexe incendie 2024 est de **160 024,64 €** ( $350\,973,27\text{ €} - 190\,948,63\text{ €}$ ) ;

CONSIDERANT le tableau récapitulatif annexé ;

**Le Conseil Syndical,**

- **ADOpte** l'affectation du résultat de fonctionnement **350 973,27 €** du Compte Administratif 2023 au Budget annexe incendie 2024 comme suit :

En section de fonctionnement :

- Recettes (R002) : 160 024,64€.

En section d'investissement :

- Recettes (1068) : 190 948,63 € permettant de couvrir le besoin de financement.
- Dépenses (D 001) : 114 839,5 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE



**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-09042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023

## Budget incendie

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Recettes de fonctionnement	27 403,27 €
	Dépenses de fonctionnement	103 021,30 €
A	RESULTAT DE L'EXERCICE	-75 618,03 €
B	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du CA N-1, (+ excédent, - déficit)	426 591,30 €
C	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) si C est négatif, report du déficit ligne 002)	350 973,27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Recettes d'investissement	412 834,48 €
	Dépenses d'investissement	405 931,67 €
D	SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE (+ excédent, - déficit)	6 902,81 €
E	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE D001 déficit R001 excédent	121 742,40 €
F	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE =D+E	-114 839,59 €
G	SOLDE des Restes A Réaliser (précédé de -)	-76 109,04 €
H	BESOIN DE FINANCEMENT =F+G	-190 948,63 €

AFFECTATION AU BUDGET 2024 350 973,27 €		
	EN INVESTSSEIEMENT CHAPITRE 1068 au moins la couverture du besoin en financement (H)	190 948,63 €
	REPORT EN RECETTE D'INVESTISSEMENT R 001 si F est positif	
	REPORT EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT R 002 =C-H	160 024,64 €
	REPORT DU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT D002 si C est négatif	
	REPORT DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT D 001 si F est négatif	-114 839,59 €
	REPORT DES RESTES A REALISER =G	76 109,04 €

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-09042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- S I C A S I L -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 12 AVRIL 2024**

**DELIBERATION n° 1004-2024**

**OBJET : ACTUALISATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE  
PAIEMENTS**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 05 avril 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50  
- Présents ou représentés : 40

Secrétaire de séance :

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25  
- Présents ou représentés : 18

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Noémie DEWAVRIN, Marie TARDIEU, Christine LEQUILLIEC ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori BONETTO, Jérôme COMBET, Gilles GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC, Jean-Luc RICHARD ;

Pour la CAPG

Mme Florence SIMON ;  
M. Marc COMBE ;

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;

Pour la CAPG

Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-10042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 22

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Naomie DEWAWRIN ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori  
BONETTO, Jérôme COMBET ;

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

MM. Gilles GAUCI, Eric CHAUMIER,

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC ;

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

Mme Michèle PAGANIN ;

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL ;

Pour la Commune de la Roquette

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN, Séverine MAGGIO-DELAGE ;  
MM. Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise  
BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;  
Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;  
M. Laurent THIRY par M Thierry COMODINI

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-10042024-DE

Reçu le 16/04/2024

Monsieur le Président expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 2311-3 et R. 2311-9 ;

VU les délibérations du Conseil Syndical du SICASIL n° 1003-2020 du 02 Mars 2020, n° 0903-2021 du 26 mars 2021 et n° 1004-2022 du 07 avril 2022, 0210-2022 du 13 octobre 2022, 1903-2023 du 23 mars 2023, 0606-2023 du 27 juin 2023 relatives aux créations et actualisations des Autorisations de Programme / Crédits de Paiements (AP/CP) du budget principal eau potable ;

CONSIDERANT le besoin de créer de nouvelles opérations en AP/CP afin de permettre une meilleure transparence dans l'exécution du budget, plus particulièrement :

Il est proposé de créer l'AP/CP suivante :

- Travaux télérelève OP 155 :

DESIGNATION	AP votée	Budget 2024	CP 2025 et S.
TVX TELERELEVE - OP 155	1 400 000,00 €	400 000,00 €	1 000 000,00 €

CONSIDERANT que, du fait de nouvelles informations liées notamment aux marchés ou aux travaux en cours, une Autorisation de Programme doit être modifiée comme suit :

- Il est proposé d'augmenter l'AP suivante :

L'autorisation de programme relative aux Travaux réseau 2024 – OP 149 APCP- d'un montant initial de 5 500 000 doit être augmentée de 700 000 € pour atteindre 6 200 000 €.

- Travaux réseau 2024 OP 149 :

DESIGNATION	AP votée	CP antérieurs réalisés	Budget 2024	CP 2025 et S.
TVX RESEAU 2024 - OP 149	6 200 000,00 €	27 768.94 €	6 163 250,00 €	8 981,06 €

L'échéancier prévisionnel pourra être modifié sans dépasser, toutefois, le montant de l'autorisation et dans la limite des crédits votés au chapitre budgétaire.

Le Comité Syndical :

- **ADOPTE** la création de l'autorisation de Programme pour l'opération susmentionnée ;
- **APPROUVE** la modification sur Autorisation de Programme pour l'opération sus visée;
- **APPROUVE** la nouvelle liste actualisée des Autorisations de Programme avec la répartition indicative des Crédits de Paiement telle que représentée en annexe, étant précisé que la répartition des crédits pourra évoluer dans la limite des crédits disponibles sur le chapitre ;
- **AUTORISE M. le Président, ou son représentant, à prendre l'ensemble des mesures pour la bonne exécution de cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Jean-Michel SAUVAGE

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-10042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

**ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT  
(AP/CP)**

- Travaux Croisette OP 131 :

DESIGNATION	AP votée
TVX CROISETTE - OP 131	3 100 000,00 €

CP antérieurs réalisés	Budget 2024	CP 2025 et S.
2 180 958.28 €	597 000€	322 041,72€

- Travaux réseau 2022 OP 138 :

DESIGNATION	AP votée
TVX RESEAU 2022 - OP 138	2 778 000,00 €

CP antérieurs réalisés	Budget 2024	CP 2025 et S.
2 592 155.59 €	18 500,00€	167 344.41€

- Travaux réseau 2023 OP 144 :

DESIGNATION	AP votée
TVX RESEAU 2023 - OP 144	5 800 000,00 €

CP antérieurs réalisés	Budget 2024	CP 2025 et S.
4 822 366,56 €	895 000,00€	82 633,44€

- Travaux réseau 2024 OP 149 :

DESIGNATION	AP votée
TVX RESEAU 2024 - OP 149	6 200 000,00 €

CP antérieurs réalisés	Budget 2024	CP 2025 et S.
27 768.94 €	6 163 250,00 €	8 981,06 €

- Travaux télérelève OP 155 :

DESIGNATION	AP votée
TVX TELERELEVE - OP 155	1 400 000,00 €

Budget 2024	CP 2025 et S.
400 000,00 €	1 000 000,00 €

Les AP non annexées à la présente délibération sont réputées être clôturées du fait de la fin de la réalisation des projets en 2023.

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-10042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- S I C A S I L -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 12 AVRIL 2024**

**DELIBERATION n° 1104-2024**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL EAU POTABLE**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 05 avril 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

– En exercice : 50  
– Présents ou représentés : 40

Secrétaire de séance :

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

Pour la compétence eau potable :

– En exercice : 25  
– Présents ou représentés : 18

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Noémie DEWAVRIN, Marie TARDIEU, Christine LEQUILLIEC ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori BONETTO, Jérôme COMBET, Gilles GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC, Jean-Luc RICHARD ;

Pour la CAPG

Mme Florence SIMON ;  
M. Marc COMBE ;

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;

Pour la CAPG

Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-11042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 22

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Naomie DEWAWRIN ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori  
BONETTO, Jérôme COMBET ;

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

MM. Gilles GAUCI, Eric CHAUMIER,

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC ;

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

Mme Michèle PAGANIN ;

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL ;

Pour la Commune de la Roquette

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN, Séverine MAGGIO-DELAGE ;  
MM. Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise  
BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;  
Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;  
M. Laurent THIRY par M Thierry COMODINI

Monsieur le Président expose,

Le Budget Primitif 2024 a été établi en fonction du débat d'orientation budgétaire conformément aux dispositions de l'instruction M49 et avant reprise des résultats du compte administratif 2023.

L'adoption du budget constitue pour une collectivité un acte fondamental. Reflet de la volonté politique, c'est à travers lui que prennent corps les choix et les projets des élus.

## 1. Un financement assuré par l'utilisateur

Le financement du service public de traitement et de distribution de l'eau potable est assuré par l'utilisateur. C'est ce qui lui confère un caractère industriel et commercial. Concrètement, le SICASIL ne reçoit aucune participation financière des communes membres.

L'instruction budgétaire et comptable M49 s'applique spécifiquement à cette catégorie de services. Le SICASIL a opté pour cette nomenclature à partir de l'exercice 2001.

## 2. Les orientations budgétaires

Le budget primitif 2024 se caractérise par :

- **Un niveau d'investissements renforcé** d'extension, de renforcement et de renouvellement des réseaux, sont prévues notamment les principales opérations suivantes :
  - Renouvellement canal de la Siagne : Renouvellement de 525 mètres (2 chantiers commune de Mouans-Sartoux) ;
  - Reprise de la Passerelle du Paradisio Mougins et renouvellement de 2 vannes canal ;
  - Renouvellement canal du Loup : Renouvellement de 335 mètres (2 chantiers commune de Bar-sur-Loup et Châteauneuf de Grasse) ;
  - Renouvellement de réseau : Objectif renouvellement de 12 km ou plus... dont 1 km de feeder de gros diamètre ;
  - Branchement : Objectif renouvellement de 500 branchements ;
  - Réservoir - reprise étanchéité : une cuve du réservoir de Vignasse et reprise bache toutes eaux usine de l'Apié ;
  - 1<sup>ere</sup> phase du développement de la télé-relève avec pose de compteur ;

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-11042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

- Divers :

Développement vers la croisette du réseau d'arrosage et des bornes de puisages Parking Lamy ;

Création interconnexion de secours entre réseau Mandelieu et réseau historique SICASIL.

- **des dépenses de fonctionnement toujours maîtrisées.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SICASIL a mutualisé l'ensemble de son personnel avec la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L). Cette réorganisation permet de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en optimisant le service public rendu aux usagers.

### 3. Le budget primitif 2024 :

#### Section de fonctionnement

*Recettes* 13 245 322,13 €

Chapitre 70 : Produits de gestion courante 10 755 900,00 €

*Il s'agit du produit des redevances eau (10 645 000 €) auquel viennent s'ajouter les produits des redevances d'occupation du domaine (opérateurs Télécom et particuliers) à hauteur de 95 000,00 € et le remboursement des frais de structure du budget incendie ( 15 900 €).*

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante 50 000,00 €

*Il s'agit du remboursement par SUEZ des taxes foncières.*

Chapitre 76 : Autres produits de gestion courants 46 000,00 €

*Cette recette correspond à l'encaissement des intérêts des parts sociales souscrits auprès de la caisse d'épargne côte d'Azur.*

Chapitre 77 : Produits exceptionnels 351 000,00 €

*Cette recette correspond principalement au remboursement de l'avance faite au budget ENR (350 000 €) et les annulations de mandats sur exercice antérieur (1 000 €).*

Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections 452 000 ,00 €

*Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement*

Chapitre 002 : excédent antérieur reporté 1 590 422,13 €

**Dépenses**

13 245 322,13 €

**Chapitre 011 : Charges à caractère général**

540 030,00 €

Dans ce chapitre sont inscrits les dépenses prévisionnelles de structure (location immobilières, frais d'actes et de contentieux, communication, taxes foncières...).

**Chapitre 012 : Charges de personnel & frais assimilés**

940 000,00 €

**Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

67 400,00 €

Il s'agit principalement des indemnités des élus.

**Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

210 000,00 €

Il s'agit des divers soutiens financiers de coopération décentralisée en faveur de l'accès à l'eau potable (Lybie, Kenia, Cameroun) et d'éventuelles aides d'urgence (60 000 €), des dépenses relatives au prélèvement d'eau ST Cassien ( 50 000,00 €) ainsi que des annulations sur exercice antérieur (100 000 €) .

**Chapitre 023 : Virement à la section investissement.**

9 187 892,13 €

**Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section**

2 300 000,00 €

*Il s'agit des dotations aux amortissements.*

## Section d'investissement

<b>Recettes</b>	<b>19 224 171,14 €</b>
<u>Chapitre 001</u> : Excédent antérieur reporté.	0 €
<u>Chapitre 13</u> : Subvention d'investissement <i>Ces recettes correspondent à l'inscription des subventions pour 500 000 € auxquelles viennent s'ajouter les subventions engagées antérieurement et reprises dans les restes à réaliser (1 167 467,03 €).</i>	1 667 467,03 €
<u>Chapitre 10</u> : Apports, Dotations et réserves <i>Ce montant correspond aux réserves facultatives et réglementées (excédent de fonctionnement 2022).</i>	5 165 659,38 €
<u>Chapitre 16</u> : Emprunt.	0.00€
<u>Chapitre 27</u> : Autres immobilisations financières <i>Il s'agit des restes à réaliser de la récupération de la TVA sur les travaux.</i>	403 152,60 €
<u>Chapitre 021</u> : Virement de la section de fonctionnement.	9 187 892,13 €
<u>Chapitre 040</u> : Opérations d'ordre entre section <i>Il s'agit des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.</i>	2 300 000,00 €
<u>Chapitre 041</u> : Opérations patrimoniales <i>Ces écritures d'ordre correspondent à la récupération des avances forfaitaires.</i>	500 000,00 €

**AR Prefecture**006-250601689-20240412-11042024-DE  
Reçu le 16/04/2024**Dépenses****19 224 171,14 €**Chapitre 001 : Solde d'exécution négatif reporté

5 252 033,77 €

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

150 000,00€

*Ce poste finance des frais d'études.*Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

138 800,00 €

*Ces dépenses correspondent à l'acquisition de matériel spécifique (Piézomètre 125 000 €), le réaménagement de nouveaux bureaux (11300 €) et l'acquisition de 2 vélos (2 500 €).*Chapitre 23 : Immobilisations en cours

12 715 245,24 €

*Ces dépenses correspondent aux travaux qui seront exécutés en 2024 à hauteur de 11 231 000 € + les RAR (1 484 245,24 €).*Chapitre 020 : Dépenses imprévues investissement.

16 092,13 €

Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section

452 000,00 €

*Il s'agit de l'amortissement des subventions d'équipement.*Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

500 000,00 €

*Ces écritures d'ordre correspondent à la récupération des avances forfaitaires.*

Le comité syndical :

- **ADOPTÉ** le budget principal 2024 « Eau Potable », dont les crédits ont été votés par chapitre.
- **ARRETE** les dépenses et les recettes à la somme de :

**Section de fonctionnement**

**Recettes**

13 245 322,13 €

*Treize millions deux cent quarante-cinq mille trois cent vingt-deux euros et 13 centimes.*

**Dépenses**

13 245 322,13 €

*Treize millions deux cent quarante-cinq mille trois cent vingt-deux euros et 13 centimes.*

**Section d'investissement**

**Recettes**

19 224 171,14 €

*Dix-neuf millions deux cent vingt-quatre mille cent soixante et onze euros et 14 centimes.*

**Dépenses**

19 224 171,14 €

*Dix-neuf millions deux cent vingt-quatre mille cent soixante et onze euros et 14 centimes.*

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
  
Jean-Michel SAUVAGE



**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- S I C A S I L -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

**DELIBERATION n° 1204-2024**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 – ENERGIES RENOUVELABLES**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 05 avril 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

– En exercice : 50  
– Présents ou représentés : 40

Secrétaire de séance :

Mme Magali CHELPI–DEN HAMER

Pour la compétence eau potable :

– En exercice : 25  
– Présents ou représentés : 18

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Noémie DEWAVRIN, Marie TARDIEU, Christine LEQUILLIEC ;  
MM. Jean–Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori BONETTO, Jérôme COMBET, Gilles GAUCI, Guy LOPINTO, Jean–Michel RANC, Jean–Luc RICHARD ;

Pour la CAPG

Mme Florence SIMON ;  
M. Marc COMBE ;

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean–Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;

Pour la CAPG

Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-12042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 22

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Naomie DEWAWRIN ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori  
BONETTO, Jérôme COMBET ;

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

MM. Gilles GAUCI, Eric CHAUMIER,

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC ;

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

Mme Michèle PAGANIN ;

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL ;

Pour la Commune de la Roquette

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN, Séverine MAGGIO-DELAGE ;  
MM. Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise  
BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;  
Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;  
M. Laurent THIRY par M Thierry COMODINI

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-12042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

Monsieur le Président expose :

La « production d'énergie électrique » constitue un service public industriel et commercial (SPIC). Elle est, à ce titre, régie par l'instruction comptable M41.

Ce budget annexe couvre les dépenses et les recettes annuelles du programme de production d'énergies renouvelables.

Ainsi, le budget primitif 2024 se présente de la façon suivante :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>665 760,20 €</b>
<b><u>Recettes</u></b>	
<u>Chapitre 70</u> Vente produits fabriqués <i>Il s'agit de la vente d'électricité et des redevances Shema.</i>	213 000,00 €
<u>Chapitre 042</u> Opérations d'ordre de transfert entre section <i>Il s'agit de l'amortissement des subventions d'équipement.</i>	208 000,00 €
<u>Chapitre R002</u> Résultat reporté <i>Il s'agit de l'excédent d'exploitation 2023.</i>	244 760,20 €

**AR Prefecture**006-250601689-20240412-12042024-DE  
Reçu le 16/04/2024**Dépenses** 665 760,20 €Chapitre 011 Charges à caractère général 96 600,00 €Chapitre 67 Charges exceptionnelles 355 000,00 €

*Le budget ENR remboursera 350 000,00 € au budget principal.  
Cette somme correspond au remboursement de l'avance faite  
par le budget eau pour financer le programme ENR.  
5 000 € ont aussi été prévus pour d'éventuels titres annulés sur  
exercice antérieur.*

Chapitre 022 Dépenses imprévues. 2 160,20 €Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections 212 000,00 €  
*Il s'agit des dotations aux amortissements.***Section d'investissement** 539 430,69 €**Recettes**Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections 212 000,00 €  
*Il s'agit de l'amortissement des équipements.*Chapitre R001 Solde d'exécution positif reporté. 327 430,69 €

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-12042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

**Dépenses**

**539 430,69 €**

**Chapitre 20** Immobilisations incorporelles

30 000,00 €

*Il s'agit de crédits inscrits pour financer les études.*

**Chapitre 21** Immobilisations corporelles

63 540,00 €

*Il s'agit des frais de matériel et d'outillage techniques pour 50 000 € ainsi que les RAR de 2023 pour 13 540,00 €.*

**Chapitre 23** Immobilisations en cours

237 890,69 €

*Il s'agit des opérations d'équipements.*

**Chapitre 040** Opérations d'ordre entre sections

208 000,00 €

*Il s'agit de l'amortissement des subventions d'équipement*

Le comité syndical :

- **ADOPTÉ** le budget annexe 2024 « énergies renouvelables », dont les crédits ont été votés par chapitre.
- **ARRETE** les dépenses et les recettes à la somme de :

Section de fonctionnement

Recettes

Six cent soixante-cinq mille sept cent soixante euros et 20 centimes

665 760,20 €

Dépenses

Six cent soixante-cinq mille sept cent soixante euros et 20 centimes

665 760,20 €

Section d'investissement

Recettes

Cinq cent trente-neuf mille quatre cent trente euros et 69 centimes

539 430,69 €

Dépenses

Cinq cent trente-neuf mille quatre cent trente euros et 69 centimes

539 430,69 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Jean-Michel SAUVAGE

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- S I C A S I L -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

**DELIBERATION n° 1304-2024**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 – INCENDIE**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 05 avril 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

– En exercice : 50  
– Présents ou représentés : 40

Secrétaire de séance :

Mme Magali CHELPI–DEN HAMER

Pour la compétence eau potable :

– En exercice : 25  
– Présents ou représentés : 18

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Noémie DEWAVRIN, Marie TARDIEU, Christine LEQUILLIEC ;  
MM. Jean–Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori BONETTO, Jérôme COMBET, Gilles GAUCI, Guy LOPINTO, Jean–Michel RANC, Jean–Luc RICHARD ;

Pour la CAPG

Mme Florence SIMON ;  
M. Marc COMBE ;

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean–Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;

Pour la CAPG

Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-13042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 22

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes : Mmes Françoise BRUNETEAUX, Naomie DEWAWRIN ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori  
BONETTO, Jérôme COMBET ;

Pour la Commune du Cannet : -

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule : MM. Gilles GAUCI, Eric CHAUMIER,

Pour la Commune de Mougins : MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC ;

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne : Mme Michèle PAGANIN ;

Pour la Commune de Pégomas : M. Dominique VOGEL ;

Pour la Commune de la Roquette

Pour la Commune de Théoule-sur-mer : M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris : Mme Blandine BAIN, Séverine MAGGIO-DELAGE ;  
MM. Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise  
BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;  
Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;  
M. Laurent THIRY par M Thierry COMODINI

**AR Prefecture**006-250601689-20240412-13042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

Monsieur le Président expose,

Par arrêté préfectoral du 19 décembre 2019 modifiant les statuts syndicaux, le SICASIL exerce désormais en lieu et place des communes d'Auribeau sur Siagne, Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins, Pégomas, la Roquette sur Siagne, Théoule sur Mer et Vallauris la compétence optionnelle « défense extérieure contre l'incendie (DECI) ».

Ce budget soumis à la nomenclature comptable M14, est alimenté par des contributions communales calculées selon les modalités de l'article 14 alinéa 2 des statuts syndicaux. Ces contributions se décomposent ainsi :

Ces contributions correspondent aux montants annuels des coûts de maintenance et des travaux prévisionnels déduction faites des reliquats des exercices précédents. Les appels de fonds seront effectués en fin d'année sur le réel dépensé.

Pour l'exercice 2024, les contributions communales (incluant les charges de gestion courante) s'élèvent à :

<b>COMMUNES</b>	<b>MONTANTS</b>
AURIBEAU/SIAGNE	4 225,00 €
CANNES	70 737,85 €
LA ROQUETTE/SIAGNE	11 076,00 €
MOUGINS	30 680,00 €
PEGOMAS	13 924,00 €
THEOULE/MER	36 205,00 €
VALLAURIS	68 412,00 €
LE CANNET	58 524,00 €
MANDELIEU	82 238,00 €
<b>TOTAL DES COMMUNES</b>	<b>376 021,85 €</b>

**AR Prefecture**006-250601689-20240412-13042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

Le budget primitif 2024 « Défense Extérieure Contre l'Incendie » se présente de la façon suivante :

**Section de fonctionnement**

<b><u>Recettes</u></b>	<b>536 046,49 €</b>
<u>Chapitre 74</u> : Dotations et participations <i>Il s'agit des contributions communales maintenance et travaux 2024.</i>	376 021,85 €
<u>Chapitre R002</u> : Excédent de fonctionnement 2023 reporté.	160 024,64 €
<b><u>Dépenses</u></b>	<b>536 046,49 €</b>
<u>Chapitre 011</u> : Charges à caractère général <i>Il s'agit de la maintenance des hydrants.</i>	119 861,00 €
<u>Chapitre 012</u> : Charges de personnels et frais assimilés	15 900,00 €
<u>Chapitre 023</u> : Virement à la section d'investissement	400 285,49 €

## Section d'investissement

**Recettes** 662 042,69 €

Chapitre 10 : Dotations fonds divers et Réserves

- Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés 190 948,63 €  
*Il s'agit principalement de l'affectation d'une partie du résultat d'exploitation en réserves au compte R 1068 en investissement.*

- Compte 10222 : FCTVA 50 000,00 €  
*Il s'agit de la récupération de la tva.*

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement 400 285,49 €

Chapitre 27 : Créances sur transfert de droit a TVA 20 808,57 €  
Il s'agit des recettes restant à réaliser sur la TVA 2023.

**Dépenses** 662 042,69 €

Chapitre 21 : Matériels et outillages. 62 559,30 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours 484 643,80 €  
*Il s'agit du programme de travaux 2024 à hauteur de 387 726,19 € ainsi que les RAR pour 96 917,61 €.*

Chapitre D001 : Solde d'exécution 114 839,59 €

**Le comité syndical :**

- **ADOPTÉ** le budget annexe primitif « DECI » 2024 du SICASIL chapitre par chapitre ;
- **ARRETE** les dépenses et les recettes à la somme de :

**Section de fonctionnement**

**Recettes** 536 046,49 €  
*Cinq cent trente-six mille quarante-six euros et quarante-neuf centimes .*

**Dépenses** 536 046,49 €  
*Cinq cent trente-six mille quarante-six euros et quarante-neuf centimes .*

**Section d'investissement**

**Recettes** 662 042,69 €  
*Six cent soixante-deux mille quarante-deux euros et soixante-neuf centimes.*

**Dépenses** 662 042,69 €  
*Six cent soixante-deux mille quarante-deux euros et soixante-neuf centimes.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Jean-Michel SAUVAGE

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 12 AVRIL 2024**

**DELIBERATION n° 1404-2024**

**OBJET : AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DU SICASIL (HORS MANDELIEU-LA NAPOULE)**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 05 avril 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 40

Secrétaire de séance :

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Noémie DEWAVRIN, Marie TARDIEU, Christine LEQUILLIEC ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori BONETTO, Jérôme COMBET, Gilles GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC, Jean-Luc RICHARD ;

Pour la CAPG

Mme Florence SIMON ;  
M. Marc COMBE ;

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;

Pour la CAPG

Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-14042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 22

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Naomie DEWAWRIN ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori  
BONETTO, Jérôme COMBET ;

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

MM. Gilles GAUCI, Eric CHAUMIER,

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC ;

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

Mme Michèle PAGANIN ;

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL ;

Pour la Commune de la Roquette

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN, Séverine MAGGIO-DELAGE ;  
MM. Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise  
BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;  
Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;  
M. Laurent THIRY par M Thierry COMODINI

VU la délibération n° 0112-2022 du Comité Syndical du SICASIL du 16 décembre 2022 relative à l'approbation du rapport portant sur le choix de la Société SUEZ Eau France en qualité de délégataire du service public de l'eau potable et à l'approbation des termes du contrat de délégation et de ses annexes ;

VU la délibération du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes du 7 octobre 2022, approuvant « le Plan départemental de gestion de l'eau » ;

VU la délibération n° 0503-2023 du Comité Syndical du SICASIL du 9 mars 2023 relative à la demande de subventions et à la réponse aux appels à projets de gestion de ressources en eau et des initiatives innovantes – Opération amplification de déploiement de la télérelève sur le périmètre du contrat historique ;

VU la délibération 0112-2023 du Comité Syndical du SICASIL du 14 décembre 2023 relative à l'avenant 1 au contrat de délégation de service public ;

CONSIDERANT que la télérelève est un levier pertinent pour minimiser les dérives de consommations d'eau et donc optimiser les prélèvements sur la ressource en eau ;

CONSIDERANT que l'extension de la télérelève permettra de compléter la mise en œuvre de la télérelève prévue initialement dans le contrat de DSP, en passant de 50% à 90% des volumes consommés télérelevés ;

CONSIDERANT que l'avenant précédent ne traitait que des flux financiers relatifs aux investissements de la télérelève et qu'il est donc nécessaire d'intégrer également le montant lié à l'exploitation de l'extension de la télérelève sur le reste de la durée du contrat, d'un montant de l'ordre de 170 000 € par an ;

CONSIDERANT par ailleurs que la société So'Eau, a dû se fournir auprès du contrat historique du SICASIL à hauteur de 888 684 m<sup>3</sup> d'eau potable, lors de sa première année d'exploitation pour desservir le territoire de la commune de Théoule-Sur-Mer ;

CONSIDERANT que cette opération a engendré un coût d'un montant de 766 065 € HT qui est intégré par le présent avenant dans le compte d'exploitation prévisionnel au titre des ventes en gros pour 2023 ;

CONSIDERANT qu'à la date du premier anniversaire du contrat, les parties se sont entretenues afin de procéder à des modifications non substantielles du contrat relatives à :

- l'adaptation du contrat aux spécificités de fonctionnement du Concessionnaire ;
- la rectification de renvois au sein du texte contractuel ;
- l'intégration de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires initial.

CONSIDERANT qu'il convient donc d'établir un avenant au contrat de délégation de service public ;

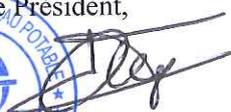
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public entre le SICASIL et la société SO'EAU ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer ledit avenant ainsi que tous actes ou documents à intervenir en exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

  
Jean-Michel SAUVAGE

SICASIL

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-14042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- S I C A S I L -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 12 AVRIL 2024**

**DELIBERATION n° 1504-2024**

**OBJET : AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SUR LE  
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 05 avril 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

**Membres du comité du SICASIL :**

– En exercice : 50  
– Présents ou représentés : 40

**Secrétaire de séance :**

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

**Pour la compétence eau potable :**

– En exercice : 25  
– Présents ou représentés : 18

**Etaient Présents :**

**Pour la CACPL**

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Noémie DEWAVRIN, Marie TARDIEU, Christine LEQUILLIEC ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori BONETTO, Jérôme COMBET, Gilles GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC, Jean-Luc RICHARD ;

**Pour la CAPG**

Mme Florence SIMON ;  
M. Marc COMBE ;

**Etaient représentés :**

**Pour la CACPL**

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;

**Pour la CAPG**

Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-15042024BIS-DE  
Reçu le 16/04/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 22

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Naomie DEWAWRIN ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori  
BONETTO, Jérôme COMBET ;

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

MM. Gilles GAUCI, Eric CHAUMIER,

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC ;

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

Mme Michèle PAGANIN ;

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL ;

Pour la Commune de la Roquette

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN, Séverine MAGGIO-DELAGE ;  
MM. Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise  
BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;  
Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;  
M. Laurent THIRY par M Thierry COMODINI

Monsieur le Président expose :

VU le Code Général des Impôts, notamment les articles 289 I-1 et 289 I-2 ;

VU la délibération du 12 décembre 2011 du conseil municipal de la commune de Mandelieu-La Napoule relative à la passation du contrat de délégation de service public de la gestion et de la distribution d'eau potable ;

VU la délibération du 9 avril 2018 du conseil municipal de la commune de Mandelieu-La Napoule relative à l'avenant n°1 de la délégation de service public de la gestion et de la distribution d'eau potable ;

VU la délibération du 18 décembre 2019 du conseil municipal de la commune de Mandelieu-La Napoule relative à l'avenant n°2 de la délégation de service public de la gestion et de la distribution d'eau potable ;

CONSIDERANT que conformément aux règles fiscales applicables aux contrats de délégation de service public conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les collectivités ont la faculté d'assujettir à la TVA les redevances issues desdits contrats ;

CONSIDERANT que le renouvellement du contrat de distribution d'eau potable pour les communes membres du SICASIL autres que la commune de Mandelieu-La Napoule implique obligatoirement l'assujettissement des redevances d'exploitation à la TVA ;

CONSIDERANT que dans un souci d'uniformisation de la gestion fiscale du SICASIL, il apparaît nécessaire d'assujettir à la TVA le contrat de délégation de service public de la gestion et de la distribution d'eau potable pour la commune de Mandelieu-La Napoule, la levée de cette option étant sans incidence financière pour le SICASIL ;

CONSIDERANT, en outre, que la gestion de droit commun de la TVA impose que le Syndicat adresse au délégataire une facture correspondant à la taxe grevant les redevances, selon un mécanisme complexe et susceptible d'engendrer des erreurs au détriment de l'un ou l'autre des partenaires ;

CONSIDERANT que le Code Général des Impôts, au travers de l'article 289 I-2, permet de sécuriser et de fluidifier les flux financiers associés à cette gestion de la TVA au travers d'un mandat donné au délégataire afin que celui-ci se charge d'établir lui-même les factures de TVA correspondant aux redevances versées au SICASIL ;

CONSIDERANT qu'il apparaît opportun que ce système d'autofacturation soit mis en place dans le cadre du contrat de délégation de service public de la gestion et de la distribution d'eau potable pour la commune de Mandelieu-La Napoule ;

QU'EN CONSEQUENCE il convient d'établir un avenant au contrat de délégation de service public prenant acte de l'assujettissement à la TVA des redevances prévues au contrat et donner mandat au délégataire pour réaliser les opérations d'autofacturation de la TVA associées à ces recettes ;

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public de la gestion et de la distribution d'eau potable de la commune de Mandelieu-La Napoule ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer ledit avenant ainsi que tous actes ou documents à intervenir en exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

  
Jean-Michel SAUVAGE



**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-15042024BIS-DE  
Reçu le 16/04/2024

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- S I C A S I L -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

**DELIBERATION n° 1604-2024**

**OBJET : DELEGATION SUPPLEMENTAIRE DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 05 avril 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

– En exercice : 50  
– Présents ou représentés : 40

Secrétaire de séance :

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

Pour la compétence eau potable :

– En exercice : 25  
– Présents ou représentés : 18

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Noémie DEWAVRIN, Marie TARDIEU, Christine LEQUILLIEC ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori BONETTO, Jérôme COMBET, Gilles GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC, Jean-Luc RICHARD ;

Pour la CAPG

Mme Florence SIMON ;  
M. Marc COMBE ;

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;

Pour la CAPG

Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-16042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 22

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Naomie DEWAWRIN ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori  
BONETTO, Jérôme COMBET ;

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

MM. Gilles GAUCI, Eric CHAUMIER,

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC ;

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

Mme Michèle PAGANIN ;

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL ;

Pour la Commune de la Roquette

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN, Séverine MAGGIO-DELAGE ;  
MM. Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise  
BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;  
Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;  
M. Laurent THIRY par M Thierry COMODINI

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), plus particulièrement les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 1991 portant création du Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup ;

Vu les statuts du SICASIL en vigueur arrêtés le 19 décembre 2019 ;

Vu la délibération du SICASIL n° 0607-2020 du 31 juillet 2020 concernant les délégations du Syndicat au Président ;

Vu la délibération du SICASIL n° -2023 du 18 octobre 2023 concernant l'ajout d'une délégation du comité syndical au Président ;

Considérant que le président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Considérant que, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation ;

Considérant que les dispositions du chapitre II du Titre 2 du Livre I de la 2ème partie du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au maire et aux adjoints sont applicables au Président et membres des établissements publics de coopération intercommunale ;

Considérant que l'organe délibérant du SICASIL peut, ainsi, déléguer librement ses attributions au Président, dans tous domaines autres que les sept sus énoncés ;

Considérant qu'afin d'optimiser le fonctionnement et la bonne administration des affaires du SICASIL, il est proposé de transposer une partie des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu, par conséquent de déléguer au Président du SICASIL, la nouvelle compétence suivante :

- Signer tous les actes fonciers : servitudes, conventions et tous les documents établis par les géomètres pour le compte et au nom du SICASIL.

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-16042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

Le Comité syndical

- **DELEGUE** au Président, pour la durée de son mandat, la compétence suivante :  
Décider et procéder aux signatures des actes fonciers : servitudes, conventions et tous les documents établis par les géomètres pour le compte et au nom du SICASIL.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme



Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 12 AVRIL 2024**

**DELIBERATION n° 1704-2024**

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA POSE D'UNE CANALISATION DE DISTRIBUTION  
A SAINT RAPHAEL**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 05 avril 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

– En exercice : 50  
– Présents ou représentés : 40

Secrétaire de séance :

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

Pour la compétence eau potable :

– En exercice : 25  
– Présents ou représentés : 18

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Noémie DEWAVRIN, Marie TARDIEU, Christine LEQUILLIEC ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori BONETTO, Jérôme COMBET, Gilles GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC, Jean-Luc RICHARD ;

Pour la CAPG

Mme Florence SIMON ;  
M. Marc COMBE ;

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;

Pour la CAPG

Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-17042024-DE  
Reçu le 16/04/2024

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 22

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Naomie DEWAWRIN ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Grégori  
BONETTO, Jérôme COMBET ;

Pour la Commune du Cannet :

-

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

MM. Gilles GAUCI, Eric CHAUMIER,

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC ;

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

Mme Michèle PAGANIN ;

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL ;

Pour la Commune de la Roquette

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN, Séverine MAGGIO-DELAGE ;  
MM. Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par Mme Françoise  
BRUNETEAUX ;  
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO ;  
Mme Michèle PAGANIN par Mme Florence SIMON ;  
M. Laurent THIRY par M Thierry COMODINI

**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-17042024-DE

Reçu le 16/04/2024

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de son programme 2024 de renouvellement des hydrants, et à la demande d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, le SICASIL prévoit une opération afin de rendre conforme un hydrant situé sur le boulevard Théodore Guichard à Saint-Raphaël.

Estérel Côte d'Azur Agglomération indemniser le SICASIL pour l'intégralité des travaux :

- les terrassements de tranchées en terrain de toute nature ;
- l'évacuation des déblais ;
- la fourniture et la mise en place de canalisation ;
- Tous les dispositifs hydrauliques,
- Les opérations de raccordements,
- Les remblaiements,
- L'ensemble des réfections de voirie (hors branchement).

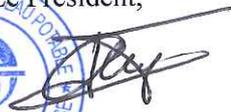
et procédera en conséquence au remboursement des dépenses que le SICASIL engagera pour son compte.

Le Comité syndical,

- **AUTORISE** monsieur le Président à signer la convention entre le SICASIL et Estérel Côte d'Azur Agglomération. Ce document fixera les modalités techniques, juridiques et financières concernant les travaux de génie civil communs portés par le SICASIL pour le compte d'Estérel Côte d'Azur Agglomération au Boulevard Théodore Guichard à Saint-Raphaël.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
  
Jean-Michel SAUVAGE



**AR Prefecture**

006-250601689-20240412-17042024-DE  
Reçu le 16/04/2024